

VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)

Tél : 03 27 26 45 39

Mail : mairie@ville-poixdunord.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, Mme Séverine DELOBELLE (a donné procuration à Mme Karine DURIEUX jusqu'à son arrivée à 20h30), M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. Jean-Marie CORNU, M. Paul CANION, Mme Corinne BRUYER (arrivée à 19h55), M. Cédric GREVIN, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE

Absent(e)s ayant donné procuration : M. Daniel RONCHIN a donné procuration à M. Julien LEPOLARD, Mme Fanny CHARLET a donné procuration à M. Paul CANION, M. Michel TALMA a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE

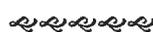
Absente excusée : Mme Alice NAVEAU

Absent : M. René LECUYER

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX

ORDRE DU JOUR

- *Présentation de la situation financière de la Commune par M. Jean-François COUSIN, conseiller aux décideurs locaux*
- *Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués*
- 1) *Budget Commune 2025 : Mise en place d'un crédit court terme*
- 2) *Budget Commune 2025 : Mise en place d'un crédit moyen terme*
- 3) *Budget Commune 2025 : Décision Budgétaire Modificative n°3*
- 4) *Budget Commune 2025 : Décision Budgétaire Modificative n°4*
- 5) *Travaux de voirie : Choix de l'entreprise*
- 6) *Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors (FATIS) : Choix du prestataire*
- 7) *Personnel communal : Création d'un poste en Contrat à Durée Déterminée pour accroissement d'activité temporaire*
- 8) *Personnel communal : Création d'un poste en Contrat d'Apprentissage*
- 9) *Garderie : Modification des horaires d'accueil*
- 10) *Tarifs location salle des fêtes : Fixation d'un tarif pour une location à la journée*
- 11) *Questions diverses*
- 12) *Informations diverses*
 - *Bilan des journées du Patrimoine*
 - *Projet de partenariat du comité des ambassadeurs et ambassadrices contre la grossophobie*
 - *Repas des aînés le 5 octobre 2025*
 - *Bibliothèques en fête le 11 octobre 2025*
 - *Cross du collège le 17 octobre 2025*
 - *Concert de ducasse le 9 novembre 2025*
 - *Noël du personnel communal le 18 décembre 2025*
 - *Compte-rendu de la commission de sécurité du 24 septembre 2025*
 - *Mise en place du Plan de Sauvegarde des Biens Communaux*
 - *Point sur la rentrée scolaire*
 - *Organisation du loto et du voyage du Centre Communal d'Action Sociale*
 - *Fête de Saint Nicolas à l'école le 5 décembre 2025*
 - *Fête de Noël à l'école le 18 décembre 2025*
 - *Projet de création de nouvelles cases et cavurnes au cimetière*
 - *Réserves / réception des travaux à la salle des fêtes*
 - *Travaux acoustiques à l'école*
 - *Prochains travaux de voirie*
 - *Point sur la boulangerie*
 - *Evolution du dossier du projet de restauration ou de reconstruction du Pont de la Ruelle aux Loups*
 - *Point sur les activités du Conseil Municipal des Jeunes : réseaux sociaux / manifestations*
 - *Commémoration de la fin des combats en Algérie le 19 octobre 2025 à 10h30*
 - *Remise des récompenses du concours des maisons fleuries le 19 octobre 2025 à 11h*



Le Maire rappelle que Mme Ludivine BUISSON a démissionné du Conseil municipal le 17 juillet dernier, date à laquelle il a reçu sa lettre dont il fait lecture aux membres du Conseil.
Il la remercie pour son implication au sein du conseil, notamment pour la mise en place et le suivi du Conseil Municipal des Jeunes.

En ouverture de séance, M. Jean-François COUSIN, conseiller aux décideurs locaux, présente au Conseil municipal une analyse de la situation financière de la Commune : dernière situation actualisée, perspectives pour la fin de l'exercice, situation de l'endettement à terme et de la trésorerie.

M. COUSIN présente dans un premier temps une analyse prévisionnelle du résultat comptable 2025 :
Au niveau de la section de fonctionnement, le résultat prévisionnel de l'exercice 2025 s'élève à 39 287 € avec un total prévisionnel de recettes de 1 663 926 € (baisse de 2,97 % par rapport à 2024) et un total prévisionnel de dépenses de 1 624 639 € (+ 0,09 % par rapport à 2024).
Le résultat cumulé au 31/12/2025 serait positif de l'ordre de 307 000 €.

M. COUSIN émet quelques remarques sur l'évolution du résultat de fonctionnement :
Il indique que bien que les ressources fiscales soient à la baisse depuis 2023, tout comme les dotations et participations depuis 2024, l'évolution des produits réels de fonctionnement a augmenté de 1,12% de 2022 à 2025.
En revanche, les charges réelles de fonctionnement ont quant à elles augmenté de 15,92 % entre 2022 et 2025. On constate en effet que les charges à caractère général ont augmenté de 18,59 %, les charges de personnel de 10,67%, les charges de gestions courantes de 9,75% et les charges réelles financières (intérêts de la dette) de 159,49% notamment suite à la mise en place des prêts relais mais il s'agit de montants faibles.

Arrivée de Mme Corinne BRUYER à 19h55

Au niveau de la section d'investissement, le résultat positif prévisionnel de l'exercice 2025 est de l'ordre de 42 000 €.
Il rappelle que le report du résultat 2024 est de - 188 258,43 €, ce qui amènerait à un résultat cumulé en clôture 2025 de - 146 258,43 €.
Il précise toutefois qu'il existe des restes à réaliser en recettes très importants dont environ 309 000 € de subventions notifiées, ce qui devrait amener à ne pas avoir d'affectation obligatoire du résultat de fonctionnement vers l'investissement (sous couvert des restes à réaliser en dépenses inférieurs à 162 000€).

Au niveau de la situation de trésorerie de la Commune, le montant net au 25 septembre 2025 était de 276 000 €. Il est rappelé qu'une ligne de trésorerie de 300 000 € a été remboursée en septembre.
M. COUSIN ajoute que la Commune doit rembourser un prêt à court terme de 550 000 € en novembre. La Commune aurait donc en théorie un solde bancaire négatif de plus de 300 000 €, ce qui est impossible en comptabilité publique.

De ce fait, une souscription de 2 emprunts sera soumise au vote du Conseil municipal :

- un court terme sur 2 ans de 400 000 € pour faire face au décalage de trésorerie lié à des subventions notifiées mais non perçues et au FCTVA
- un long terme de 150 000 € pour permettre de financer en partie le reste à charge pour la Commune des différents travaux en cours, en particulier à l'école.

Dans l'hypothèse où le Conseil accepte ces propositions d'emprunts, M. COUSIN présente l'évolution de l'endettement de la Commune :

- au 31/12/2022 : 438 000 €
- au 31/12/2023 : 412 000 €
- au 31/12/2024 : 920 000 €
- au 31/12/2025 : 989 000 €.

En conclusion, il est fait une comparaison de l'endettement par habitant avec des communes dont le nombre d'habitants est proche de celui de Poix du Nord :

- Gommegnies : 993 €/habitant
- Poix du Nord : 442 €/habitant
- La Longueville : 667 €/habitant

- Bousies : 1392 €/habitant
- Maroilles : 1062 €/habitant
- Englefontaine : 221€/habitant.

Il fait donc le constat que l'endettement de la Commune reste très raisonnable.

Les membres du conseil n'ayant pas de questions à poser à M. COUSIN, le Maire le remercie pour cette présentation.

Compte rendu de l'exécution des pouvoirs délégués :

DATE	ENTREPRISE	NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC
23/05/2025	LODICE	Remplacement contrôle accès SDS	3 361.00 €	4 033.20 €
23/05/2025	HENRI JULIEN	Chariot de maintien au chaud	3 195.00 €	3 834.00 €
28/05/2025	MUSIC CENTER	Acquisition matériel école de musique	1 209.08 €	1 450.90 €
2/06/2025	ERGOCONCEPT	Aménagement acoustique école maternelle	15 274.43 €	18 296.92 €
11/06/2025	FDTP	Trottoir rue St Martin	18 943.55 €	22 732.26 €
11/06/2025	SARL POIRETTE	Trottoir rue H. Roland	18 471.50 €	22 165.80 €
28/07/2025	CHUBB	Changement déclencheur manuel alarme incendie à l'école	854.44 €	1 025.33 €
30/07/2025	KAKO	Entretien balayeuse	3 111.18 €	3 733.41 €
12/09/2025	CJ Créations + Deltour Paysage	Remplacement table d'échecs au city	1 539.37 €	1 847.24 €
16/09/2025	LEBON CHAUFFAGE	Pose adoucisseur SDF	1 625.00 €	1 950.00 €
23/09/2025	CHRISTELLE PHLIPAUX	Champagne colis des aînés	2 887.50 €	3 465.00 €

Jean-Marie CORNU s'étonne que le devis pour le champagne du colis des aînés ait été signé sans concertation.

Il aurait souhaité qu'il y ait une réunion pour faire un point sur le colis de l'an dernier car il aurait voulu faire part des mauvais retours qu'il avait eu à ce sujet.

Il espère que le nouveau boucher sera davantage sollicité que l'an dernier.

Roxane GHYS lui répond avoir passé la commande pour le champagne sans concertation pour bénéficier du même tarif qu'en 2024.

Elle ajoute qu'elle a demandé un devis au boucher pour une entrée et un plat.

Mathis JEUNE demande si le remplacement de la table d'échecs au city sera bien remboursé par les familles dont les enfants avaient volontairement cassé le matériel.

Le Maire lui répond que oui, les jeunes ont été identifiés, les parents reçus et certains ont déjà payé leur dette suite à l'émission d'un titre de recettes par le Trésor public qui poursuit le recouvrement.

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à une délibération du 18/12/2023 du Conseil départemental, la subvention de 3 000 € attribuée à la Commune de Poix du Nord le 9/10/2023 dans le cadre de la lutte contre l'isolement social des personnes âgées de plus de 60 ans a été annulée et remplacée par une subvention de 1 000 €.

Il rappelle que lors du passage à la nomenclature comptable M57 le conseil municipal avait pris une délibération relative à la fongibilité des crédits permettant des virements de chapitre à chapitre.

De ce fait une décision de virement de 3 000 € du compte 60612 « énergie – électricité » (chapitre 011 – charges à caractère général) au compte 673 « titres annulés sur exercice antérieur » (chapitre 67 – charges exceptionnelles) a été prise pour permettre de rembourser le Conseil départemental.

2025/DELIB.CM/030

1. Budget Commune 2025 : Mise en place d'un crédit court terme

Le Maire rappelle que le Conseil municipal avait sollicité, par délibération en date du 6 avril 2023, un prêt relais de 550 000€, à rembourser en novembre 2025. Ce prêt avait été mis en place dans l'attente du versement du FCTVA 2023 et dans l'attente du versement des différentes subventions accordées dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes « Keighley Hall ».

Il ajoute qu'à ce jour la Commune est dans l'attente du versement de plusieurs soldes de subventions notifiées pour un montant de 309 212,43 € et que le FCTVA 2026 est estimé à hauteur de 118 670,34 €.

Dans cette attente, il indique qu'il est nécessaire de mettre en place un prêt relais de 400 000 € sur une durée de 2 ans, avec possibilité de remboursement par anticipation en fonction du versement du solde des subventions et de l'encaissement du FCTVA.

Il précise que 4 établissements bancaires ont été sollicités mais que seule la Caisse d'Epargne a envoyé une proposition de financement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 400 000 €	Durée : 24 mois
Taux : 3,34 %	Périodicité des intérêts : trimestrielle
Frais dossier : 800 €	Amortissement du capital : in fine

La proposition d'autoriser le Maire à mettre en place un prêt relais dont les caractéristiques ont été citées ci-dessus et à signer tout document s'y afférant est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2025/DELIB.CM/031

2. Budget Commune 2025 : Mise en place d'un crédit long terme

Les membres du Conseil municipal ont préalablement reçu un tableau reprenant les derniers travaux d'investissement réalisés et faisant ressortir un montant de 277 275,18 € restant à la charge de la commune.

NATURE INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	AUTOFINANCEMENT
	MONTANT HT	MONTANT TTC	MONTANT HT	MONTANT HT
école	507 870,65 €	609 444,78 €	326 865,79 €	181 004,86 €
acquisition matériel	13 333,33 €	16 000,00 €	0,00 €	13 333,33 €
trottoir rue St Martin	18 943,55 €	22 732,26 €	13 372,73 €	5 570,82 €
trottoir zone artisanale	18 471,50 €	22 165,80 €	2 950,00 €	15 521,50 €
bandes de roulement	71 666,67 €	86 000,00 €	32 911,00 €	38 755,67 €
rénovation city	14 139,00 €	16 966,80 €	0,00 €	14 139,00 €
aménagement pourtour Keighley Hall	8 950,00 €	10 740,00 €	0,00 €	8 950,00 €
TOTAL	653 374,70 €	784 049,64 €	376 099,52 €	277 275,18 €

Le Maire rappelle qu'il avait été inscrit un prêt de 230 000 € dans le budget. Un montant de 150 000 € s'avère suffisant sous forme d'un prêt long terme, sur 16 ou 20 ans.

Ces opérations permettraient de rembourser les 550 000 € en novembre en gardant une trésorerie suffisante et il rappelle l'existence autant que de besoin d'une ligne de trésorerie de 300 000 € non utilisée.

Il ajoute que 4 établissements bancaires ont été sollicités, que 2 n'ont pas répondu et que le Crédit Agricole a indiqué ne pas être autorisé à effectuer des réaménagements de dette ou des rachats de prêts extérieurs.

Le Maire présente donc au conseil les deux propositions de la Caisse d'Epargne :

- Prêt sur 16 ans à 3,84 %
- Prêt sur 20 ans à 3,89%

Il consulte le conseil qui préfère retenir la proposition d'emprunt sur 16 ans dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 150 000 €	Durée : 16 ans
Taux : 3,84%	Périodicité des intérêts : trimestrielle
Frais dossier : 300 €	Amortissement du capital : progressif

La proposition de souscription d'un emprunt de 150 000 € sur 16 ans dont les caractéristiques sont citées ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer tout document s'y afférant est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2025/DELIB.CM/032

3. Budget Commune 2025 : Décision Budgétaire Modificative n°3

Le Maire rappelle qu'il était prévu au budget un montant de 21 936,36 € pour les travaux de création de trottoir rue Saint Martin. Il informe que le devis actualisé s'élève à 22 732,26 € TTC.

Il indique qu'il est nécessaire de prendre 1 336 € au poste 2151-142 « travaux voirie rues des Arts, des Ecoles et aux Loups » pour abonder le compte 2151-140 « création trottoir rue Saint Martin ».

Arrivée de Mme Séverine DELOBELLE à 20h30

Karine DURIEUX demande si les devis actualisés pour les travaux de voirie rues des Arts, des Ecoles et aux Loups incluent le remplacement des bordures de trottoirs pour être certaine que les crédits sur ce poste 2151-142 resteraient suffisants après la DBM. Le Maire lui confirme que oui.

Les devis lui sont présentés et n'amènent pas d'observation de sa part.

La proposition de DBM n°3 est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2025/DELIB.CM/033

4. Budget Commune 2025 : Décision Budgétaire Modificative n°4

En ce qui concerne les travaux de création de trottoir au niveau de la zone artisanale, le Maire rappelle qu'un montant de 20 999,40 € était prévu au budget. Le devis actualisé s'élevant à 22 165,80 € TTC, il convient de prendre 1 167 € au poste 2151-142 « travaux voirie rues des Arts, des Ecoles et aux Loups » pour abonder le compte 2151-141 « création trottoir zone artisanale rue Henri Roland ».

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2025/DELIB.CM/034

5. Travaux de voirie : choix de l'entreprise

Julien LEPOLARD informe que 3 entreprises ont été consultées et présente les propositions :

- Carrières d'Houdain 60 698,75 € HT
- Jean Lefebvre 71 472,50 € HT
- Descamps TP 62 605,50 € HT

Il propose dans un premier temps de ne pas retenir l'entreprise Jean Lefebvre car elle est la plus disante et qu'elle n'a pas donné toute satisfaction lors des travaux rue Odon Soufflet.

Il précise que les Carrières d'Houdain ont certes proposé l'offre la moins disante mais que l'entreprise propose 115 m² de macadam de moins que l'entreprise Descamps TP.

La proposition de retenir l'offre de l'entreprise Descamps TP pour les travaux de voirie rues des Arts, des Ecoles et aux Loups pour un montant de 62 605,50 € HT soit 75 126,60 € TTC est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

Julien LEPOLARD ajoute que les travaux devraient commencer au niveau de la rue des Ecoles pendant les vacances de Toussaint et devraient être achevés avant le 31 décembre 2025.

2025/DELIB.CM/035

6. Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors (FATIS) : choix du prestataire

Karine DURIEUX rappelle dans un premier temps les étapes de la démarche Villes Amies Des Aînés (VADA) développée en France par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA).

« VADA » est un cycle d'amélioration continue qui se compose de 5 étapes :

- La planification,
- Le portrait de territoire ou diagnostic territorial,
- Le diagnostic participatif, à travers la consultation des habitants,
- La construction et la mise en œuvre d'un plan d'action,
- L'évaluation

C'est donc une démarche qui s'inscrit dans le long terme mais dont la mise en œuvre est adaptable aux villages et petites villes. Le Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors permet de faciliter l'accès à l'ingénierie pour mettre en place la démarche et/ou d'obtenir une aide financière pour la mise en place d'un projet structurant.

Comme le CCAS a déjà bénéficié du FATIS 1 pour le Parc d'Activité Santé Seniors et pour les aménagements de mobilité douce intergénérationnels (bancs, assis-debout, tables de pique-nique, baby-foot, table d'échecs...), la Commune peut bénéficier du FATIS 2 pour le financement de l'ingénierie et pour un seul projet structurant (projet envisagé : mise aux normes de l'accessibilité PMR de la salle Joséphine Bataille avec subvention de 80 %, montant maximum de la subvention 40 000€).

Toutefois la Commune ne peut bénéficier du financement d'un projet structurant qu'en adhérant au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et s'engageant dans la démarche VADA.

L'adhésion à ce réseau permet, outre l'obtention de financements, d'avoir accès à des ressources documentaires, de bénéficier d'informations sur d'autres subventions, d'avoir un soutien méthodologique, de bénéficier de formations et d'échanges d'expériences...

Elle rappelle que lors de sa séance du 27 mai 2025 le Conseil municipal a voté d'une part l'adhésion de la Commune au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînées et d'autre part une demande de subventions au titre du Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors (FATIS).

Elle indique que 3 prestataires ont été sollicités dans le cadre de l'axe 1 du FATIS afin d'obtenir un devis pour la mise en place de la démarche Ville Amie des Aînés sur notre territoire (axe 1A) et un devis pour le soutien au recollement des données dans le logiciel de suivi AnCodea (axe 1B).

Elle précise que pour l'axe 1A il peut être attribué une bourse d'un montant maximal de 20 000 € et pour l'axe 1B une bourse de 3 000 € maximum. La moitié de la bourse est versée au démarrage de l'action et le versement du solde intervient à l'issue de l'audit final.

Un tableau comparatif des 3 devis est présenté aux membres du Conseil municipal ayant préalablement reçus les devis des 3 prestataires.

	Béguinage et compagnie	Espelia	BIP POP
Localisation	Mouvoux (Métropole Lilloise)	Paris	Venette (Oise)
Composition du dossier de proposition d'accompagnement	**** Dossier personnalisé avec quelques éléments sur la commune et la CCPM, présentation de l'entreprise, de l'équipe, références, devis, planning détaillé	*** Détails de la démarche VADA, méthodologie, présentation entreprise, de l'équipe, références, devis, planning détaillé	*** / **** Généralités sur la démarche VADA, atouts de l'entreprise, méthodologie, calendrier adaptable, équipe
Autre	Accompagne la commune de Preux-au-Bois dans la démarche Ville Amie des Aînées A proposé de nous aider à monter le dossier de demande de subvention	Entreprise fondée par l'association des maires de France et la fédération française des collectivités concédantes et régies	A déjà accompagné 4 communes de moins de 7000 habitants dont deux ont été labellisées : or (5600 habitants) et bronze (2800 habitants)
Montant devis catégorie 1A	18 900€ TTC	18 420€ TTC	15 120€ TTC
Règlement	30 % à la commande 30 % au COPIL intermédiaire 40 % à la fin de la mission (restitution finale)	Facturation à l'issue de chaque phase de l'étude après transmission des livrables. Délai de paiement : 30 jours.	La facture associée au devis est émise lorsque les outils numériques sont à la disposition de la collectivité
Montant devis catégorie 1B	3 000€ TTC	3 000€ TTC	1 440€ TTC
Règlement	40 % à la commande 60 % à la fin de la mission		La facture associée au devis est émise lorsque les outils numériques sont à la disposition de la collectivité
Option 1		Diffusion d'un questionnaire numérique à destination des aînés 3 000€ HT 3 600€ TTC	
Option 2		Animation d'un séminaire de travail sur une journée avec les élus et agents de la commune 1 650€ HT 1 980€ TTC	

Karine DURIEUX précise que l'audit n'est pas pris en compte dans la subvention. Le coût est de 1 100 € s'il est fait avant un an, ou de 1 400 € au-delà d'un an. La commune pourrait bénéficier d'une réduction de 50% si elle fait partie des 100 premières labellisées.

Après échanges, la proposition de retenir l'offre de BipPop est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2025/DELIB.CM/036

7. Personnel communal : création d'un poste en Contrat à Durée Déterminée pour accroissement d'activité temporaire

Le Maire indique qu'il convient de créer un poste en CDD du 1/10 au 31/12/2025 à hauteur de 6h30 par semaine en période scolaire pour la surveillance de la pause méridienne à l'école.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2025/DELIB.CM/037

8. Personnel Communal : création d'un poste en contrat d'apprentissage

Le Maire rappelle qu'il n'y a plus, à ce jour, de possibilité de bénéficier de contrats aidés pour les services techniques et qu'il était donc envisagé de recruter un apprenti dans le secteur des espaces verts pour palier aux besoins en personnel.

Il précise que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Le Maire informe avoir reçu un avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial sur le recours au contrat d'apprentissage.

Il précise que le jeune qui en bénéficierait prépare un CAPa jardinier paysagiste.

Il propose de créer un poste en contrat d'apprentissage à temps complet du 1/10/2025 au 31/08/2026.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2025/DELIB.CM/038

9. Garderie : modification des horaires d'accueil

Le Maire propose, compte tenu d'une très faible fréquentation (1 à 2 familles) de la garderie de 7h à 7h30 et de 18h à 18h30, de modifier les horaires d'accueil et de rétablir les horaires suivants à partir du 1^{er} janvier 2026 :

- de 7h30 à 8h25 le matin

- de 16h30 à 18h l'après-midi.

Les tarifs resteraient inchangés.

Mathis JEUNE demande si cela ne pénaliserait pas la famille concernée.
Julien LEPOLARD indique qu'il s'agit d'une famille de Poix du Nord, travaillant à Poix du Nord.

La proposition de modification d'horaires à partir du 1^{er} janvier 2026 est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2025/DELIB.CM/039

10. Tarifs location salle des fêtes : fixation d'un tarif pour une location à la journée

Julien LEPOLARD informe avoir reçu une demande de location uniquement pour une journée.
Il est donc proposé de créer un tarif spécifique pour une location d'une journée.

Mathis JEUNE demande si la location d'une journée pourrait se faire uniquement en semaine ou également le weekend.

Karine DURIEUX soulève le problème de l'état des lieux qui nécessite la présence d'un membre du personnel, contraignant en cas de location à la journée le week-end.

Paul CANION ajoute que si la location d'une journée est autorisée le weekend cela peut pénaliser une réservation de mariage pour un weekend complet.

Mathis JEUNE pense également au problème de remise des clés.

Après échanges, il est proposé de créer un tarif de location à la journée uniquement pour une association extérieure à la commune ou une entreprise, sans possibilité de repas en soirée, avec des horaires définis dans un contrat de location, sur base des tarifs en vigueur pour une location pour un vin d'honneur :

- 155 € sans chauffage
- 205 € avec chauffage.

Les tarifs de location de sonorisation et de pénalités en cas de non nettoyage restent inchangés.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

11. Questions diverses

Karine DURIEUX demande quel est le coût total de l'inauguration du Keighley Hall.

Le Maire lui indique qu'il est d'environ de 20 000 € en incluant 2 834 € pour les heures supplémentaires du personnel, soit environ 17 000 € pour l'ensemble des autres dépenses dont il détaille les gros postes (location de nacelle, de sonorisation extérieure, de WC, achat de goodies, achats de boissons, frais de réception, repas de soirée...).

Il rappelle que les spectacles ont été financés par la CCPM et le voyage des hôtes anglais et le repas de clôture par lui-même.

Jean-Marie CORNU rappelle qu'il avait été discuté de diffuser un flyer pour sensibiliser la population afin que chacun nettoie son trottoir et son fil d'eau mais que l'information n'a pas été faite lors de la distribution du dernier bulletin municipal.

Le Maire propose de sensibiliser via le site, le Facebook et le panneau d'informations sur ce point et également sur l'entretien des haies et le problème des aboiements de chiens.

Cédric GREVIN rappelle que le personnel technique n'a plus le droit d'utiliser les produits phytosanitaires pour entretenir la voirie, ce qui nécessite un travail supplémentaire.

Mathis JEUNE demande si le Département a prévu des travaux de réfection de la bande de roulement de la rue des Warrennes car elle devient dangereuse.

Julien LEPOLARD lui répond que cela devrait se faire en 2026, de l'entrée de Poix du Nord jusqu'au carrefour de l'Eglise ; c'est programmé au niveau du Département.

Mathis JEUNE indique que quelques miroirs sont mal réglés et donc dangereux dans la commune. Il demande s'il n'y a pas un moyen d'empêcher la buée le matin au niveau des miroirs.

Julien LEPOLARD pense qu'il est possible de déposer un dossier au titre des amendes de police 2026 pour la pose de miroirs spécifiques permettant le désembuage. Une vérification du réglage sera faite.

Mathis JEUNE demande si le portail du cimetière a été réparé.

Julien LEPOLARD lui répond que c'est l'entreprise Podelec qui a repris le suivi et a trouvé la panne. Il devrait donc prochainement être remis en état.

Cédric GREVIN informe qu'une classe de cadets de la sécurité civile vient d'être créée. Elle est composée de 13 collégiens volontaires.

Les jeunes seront présents lors du cross du collège et des défilés (11 Novembre, 14 Juillet).

Une convention a été mise en place entre le SDIS et le collège pour une durée d'un an.

Le Conseil municipal sera prochainement invité à la remise officielle des tenues. *Elle vient d'être fixée au mardi 14 octobre à 15h30 au collège.*

Cédric GREVIN ajoute qu'il est envisagé une visite du centre de traitement d'alertes de Le Quesnoy et sollicite le Maire soit pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle pour la prise en charge des coûts de transport soit pour la mise à disposition du mini bus de la CCPM.

Le Maire se renseignera sur la disponibilité du véhicule de la CCPM.

12. Informations diverses

*Bilan des journées du Patrimoine

Séverine DELOBELLE indique que Michel TALMA, Victor DESEQUEIROS et Henri LECUPPRE ont proposé une remarquable exposition sur le Keighley Hall qui n'a malheureusement pas rencontré tout le succès escompté.

Le Maire propose d'exposer de façon permanente les panneaux les plus significatifs retraçant l'histoire du Keighley Hall au niveau de l'entrée.

Séverine DELOBELLE indique qu'ils pourraient être installés dans le couloir menant au balcon.

Julien LEPOLARD ajoute qu'il faudra assurer leur protection (type plexiglas).

*Projet de partenariat du comité des ambassadeurs et ambassadrices contre la grossophobie

Julien LEPOLARD informe avoir été contacté par Mme Céline MARTIN, créatrice et déléguée du comité des ambassadeurs et ambassadrices contre la grossophobie des Hauts de France et de Belgique.

Ce comité a pour but de lutter contre les méfaits de la grossophobie et permettre aux hommes et aux femmes en situation de surpoids d'apprendre à s'accepter et à retrouver confiance en eux, principalement à travers la photothérapie.

Ayant découvert la salle des fêtes lors de la course cycliste, Mme MARTIN souhaiterait réaliser un partenariat avec la Commune afin d'effectuer une élection qui pourrait être réalisée en avril, mai ou juin 2026 (principalement la 1ère quinzaine du mois).

La participation de la municipalité se résumerait au prêt de la salle pour un week-end, avec prise en charge de la location de la sonorisation et de la SACEM par le comité. Une association serait sollicitée pour la buvette dont elle bénéficierait. Le comité garderait le bénéfice des entrées et de la petite restauration. Il proposerait également d'intégrer des élèves du collège.

Mathis JEUNE soulève le fait que la Commune mettrait la salle à disposition à titre gratuit mais que c'est le comité qui garderait le bénéfice des entrées.

Le Conseil est favorable à ce partenariat.

*Repas des aînés le 5 octobre 2025

Séverine DELOBELLE indique qu'il y a 175 aînés inscrits qui recevront en cadeau des chocolats Léonidas et une petite plante des Serres de Wagnonville.

Elle rappelle que la préparation aura lieu la veille à partir de 13h et fait appel aux volontaires.

*Bibliothèques en fête le 11 octobre 2025

Un atelier de danse « corps en lettres » aura lieu à la salle des sports à cette occasion.

*Cross du collège le 17 octobre 2025

Le circuit sera le même que l'an dernier en raison du plan Vigipirate (stade, rue Notre Dame, terrain multisports).

Un arrêté municipal d'interdiction de circulation et de stationnement sera pris de 6h à 12h dans la rue Notre Dame.

350 élèves y participeront dont les CM1/CM2 de l'école de Poix du Nord et d'Englefontaine.

Les récompenses seront des cartes cadeaux d'une valeur de 20, 15 ou 10 € pour les 3 premiers de chaque catégorie (collégiens uniquement).

*Concert de ducasse le 9 novembre 2025

La ducasse s'installera du 8 au 16 novembre.

*Noël du personnel communal

Il est prévu le 18 décembre à la salle des fêtes.

Le Maire demande au Conseil s'il souhaite organiser une cérémonie de vœux. Le Conseil le souhaite. La cérémonie est fixée au dimanche 11 janvier à 10h30 à la salle des fêtes.

*Compte-rendu de la commission de sécurité du 24 septembre 2025

Geoffrey PAUL informe que M. Hugues CARON est intervenu en début de réunion au sujet de la pétition dénonçant les comportements dangereux. Le problème étant généralisé dans plusieurs rues, la commission a décidé de solliciter la gendarmerie pour des contrôles ponctuels dans le but de faire évoluer les comportements routiers. Il pourra être demandé un bilan de ces contrôles pour une communication sur le Facebook de la Commune.

Il fait part du manque de moyens tant humain que matériel concernant la problématique des marquages au sol. Il propose de sous-traiter cette tâche.

Julien LEPOLARD répond que les urgences seront traitées directement en régie dans un premier temps.

Au niveau de la rue Pasteur, il indique que la vitesse a sensiblement diminué et qu'au aucun nouvel accident n'est à déplorer depuis la mise en place des chicanes. M. DUFOUR du Département sera prochainement sollicité afin d'optimiser ces chicanes (voir pour réduire les places de stationnement au bénéfice de la visibilité).

Afin de réduire la vitesse et sécuriser les piétons, il est étudié un projet d'« avancée de trottoir » rue de l'Eglise, entre la mairie et la place Aimé Joveniaux, comme au niveau de la rue François Druésne.

Il informe également que pendant les futurs travaux au niveau du Pont ruelle aux Loups, une déviation sera à mettre en place pour tout type de véhicules. Deux possibilités sont étudiées, déviation par la rue du Calvaire ou par la rue des Warenes. De par la largeur de voie, les stationnements et le risque pour les piétons, la rue des Warenes semble être la solution la plus adéquate.

*Mise en place du Plan de Sauvegarde des Biens Communaux

Geoffrey PAUL informe avoir eu accès, via la DRAC, à la liste des éléments répertoriés à l'Eglise. Il souhaite connaître l'avis de Michel TALMA quant à d'autres éventuels biens à inclure au PSBC. Une prochaine réunion est donc à fixer.

*Point sur la rentrée scolaire

Roxane GHYS indique qu'il y a 170 élèves inscrits sur 180 attendus.

*Organisation du loto et du voyage du Centre Communal d'Action Sociale

Le voyage aura lieu le 7 octobre.

Le loto est prévu le 11 octobre. Les bénéfices de la buvette seront reversés aux Restos du Cœur et à l'épicerie solidaire.

*Fête de Saint Nicolas à l'école le 5 décembre 2025

Roxane GHYS indique avoir contacté l'association des « Tiotés Licornes » de Beaurain pour la venue du St Nicolas et de son âne.

*Fête de Noël à l'école le 18 décembre 2025

La distribution de friandises sera faite à l'école et une permanence sera tenue à 18h pour la distribution aux collégiens.

*Projet de création de nouvelles cases et cavurnes au cimetière

Julien LEPOLARD informe qu'il ne reste que 2 cavurnes disponibles.

Un devis a été reçu mais l'entreprise n'est pas disponible avant mars 2026.

Une demande de subvention au titre de l'ADVB 2026 pourra être déposée pour un projet d'agrandissement du colombarium.

S'il était nécessaire, une case pourrait être utilisée à titre provisoire.

*Réserves / réception des travaux à la salle des fêtes

Il reste en effet quelques réserves, notamment au niveau de la porte d'entrée, avant la réception des travaux. Le Maire reprendra contact avec l'architecte.

*Travaux acoustiques à l'école

Julien LEPOLARD indique que les travaux ont été réalisés dans deux des trois classes. Ceux dans la dernière classe et dans le couloir seront réalisés le 8 octobre.

Le solde de la subvention accordée au titre du Fonds Vert 2024 pourra ensuite être sollicité.

*Prochains travaux de voirie

Comme évoqué précédemment, ils commenceront pendant les vacances de Toussaint.

*Point sur la boulangerie

Le Maire indique avoir beaucoup échangé avec M. et Mme LECOUCHE avant la fermeture de leur boulangerie.

A ce jour, Carrefour Express propose un nouveau rayon pâtisserie et une boulangerie d'une commune voisine a commencé une tournée sur Poix du Nord.

Des négociations sont en cours avec un boulanger intéressé pour s'installer sur la Commune, avec dans un premier temps la mise en place d'un dépôt, éventuellement dans les locaux de l'ancienne Ressourcerie.

*Evolution du dossier du projet de restauration ou de reconstruction du Pont de la Ruelle aux Loups

Karine DURIEUX explique aux membres du Conseil les différents scénarii proposés par le Cabinet d'études Théorems.

	Solution 1	Solution 2.1	Solution 2.2
	Réhabilitation	Pont - dalle	Cadre
Epaisseur tablier	40 cm	40 cm	30 cm
	Le cadre est plus fin à cause de sa portée plus faible. Il offre donc un meilleur tirant d'air		
Technicité / Difficulté de réalisation	Faible	Moyenne	Moyenne
	La solution la plus facile à mettre en œuvre est celle en dalle voûte conservée. La solution cadre présente trop de contraintes d'exécution (fouilles, blindages, substitutions, bypass et pompages,...).		
Coût travaux hors options	216 000 € H.T.	210 000 € H.T.	207 000 € H.T.
	Le pont cadre est le moins cher.		
Fréquence et coûts de maintenance et de surveillance	Moyenne	Faible	Faible
	En démolissant les structures existantes, on repart sur du neuf pour une durée d'exploitation plus importante avec moins de maintenance. S'agissant de la surveillance, l'intrados de la dalle avec la solution 1 ne sera pas visible, ce qui pourrait rendre difficile la détection de certains désordres		
Délais	14 semaines	14 semaines	15 semaines
	Le délai de réalisation de la dalle sur voûte conservée est le plus court		
Contraintes loi sur l'eau	Faibles	Moyennes	Elevées
	En phase travaux, la solution en dalle préfabriquée est la moins contraignante vis-à-vis de la loi sur l'eau car elle nécessite moins d'intervention dans le cours d'eau alors que la structure en cadre nécessite, elle, de lourds travaux de préparation des assises, de substitution, pompage, dévoiement éventuel de la rivière...		
Amélioration des écoulements	Faible	Bonne	Bonne
	L'effacement complet de l'ouvrage existant permettra d'améliorer les écoulements en situation de crue notamment.		

Elle indique que Theorems s'occupera de lancer les DT/DICT auprès des opérateurs de réseaux.

Concernant la loi sur l'eau, c'est aussi Theorems qui se chargera du dossier que la Commune n'aura qu'à transmettre.

Une fois le devis concernant les investigations complémentaires obtenu, le cabinet proposera une rencontre pour choisir le scénario.

La demande de subvention auprès de Cerema se fera une fois le devis pour ces investigations obtenu et le scénario choisi.

Paul CANION demande si Cerama participera de la même façon si la Commune choisi une reconstruction plutôt qu'une restauration.

Le Maire lui répond que le Cerema subventionnera le projet à hauteur de 60% quel que soit le scénario choisi. Le complément pour atteindre les 80% est sollicité auprès de la Sous-Préfecture.

*Point sur les activités du Conseil Municipal des Jeunes : réseaux sociaux / manifestations

Karine DURIEUX informe que suite à la démission de Ludivine BUISSON, c'est le Maire qui reprend la gestion du CMJ et elle-même la partie relative aux réseaux sociaux.

*Commémoration de la fin des combats en Algérie

Joël DEHOVE indique qu'elle aura lieu le 19 octobre 2025 à 10h30

*Remise des récompenses du concours des maisons fleuries

Ce sera le 19 octobre 2025 à 11h (après la commémoration).

Joël DEHOVE précise qu'il y a eu 19 participations. Le Maire souligne que c'est remarquable et supérieur à d'autres communes de dimension comparable.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h45

	Procurations	Émargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN	Julien LEPOLARD	
Séverine DELOBELLE		
Geoffrey PAUL		
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER		Absent
Jean-Marie CORNU		
Paul CANION		
Corinne BRUYER		
Cédric GREVIN		
Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE		
Fanny CHARLET	Paul CANION	
Alice NAVEAU		Absente excusée
Michel TALMA	Jean-Pierre MAZINGUE	